

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Stéphane Brassard

<https://www.cadre21.org/membres/0fe1c35a2ee7200b5abc6bfc>

Date d'obtention : 2021-01-28 16:35:58

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Discuter et bien comprendre. Evaluer pour mieux intervenir. Et finalement soutenir pendant et après la situation.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Se référer à la grille d'évaluation. Il y a beaucoup de nuances dans les situations. Il faut bien prendre le temps d'évaluer chaque événement dans la situation. Être attentif aux demandes des gens et bien comprendre la ou les situations.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Bien intervenir avec la "victime" pour faire la meilleure intervention. Avec la personne "malveillante" cela me semble plus difficile d'intervenir si elle n'est pas collaborante. Personnellement j'aurais besoin de parler avec quelqu'un de votre équipe pour parler des nuances dans les situations ambiguës (info avec les parents). Merci